



**ACTE D'OPPOSITION D'ANTOINE COULLAUD DIT ROQUEBRUNE AU
PRIX DE LA VENTE JUDICIAIRE DE LA TERRE DE PHILIBERT COULLAUD DIT
ROQUEBRUNE, SON PÈRE.**

27 mai 1711

(Jurisdiction royale de Montréal)

Ce Jourdhuy _
Au Greffe de la Ju[rict]ion roiale de montreal ESt _
Comparu Anth[oine] Couillaud dit roquebrune dem[euran]^t _
a Contrecoeur faiSant tant pour Lui que pour _
Ses freres et Soeurs tous Enfans de Deffunt philibert _
Couillaud et [un blanc] de Laporte Sa femme _
Lequel Sur Lavis quil a Eu que Les creanciers et _
autres font vendre Lad[it]^e ConceSSion Il Declare quil _
Sest opposé et Soppose par Ces p[rése]ntes Aux _
prix de la vente Judiciaire de Lad[it]^e terre Jusques _
a Concurance dud[i]^t Douaire Soit Coutumier ou _
prefix ainsy quil Deduira En tems et Lieu _
et En Cas que Led[i]^t Douaire Soit Coutumier _
de prendre par prefferance La moitie de Lad[it]^e _
ConceSSion pour En jouir au DeSir de La Coutume _
et ~~pour~~ A Led[i]^t Comparant Esleu Son Dom[ici]^{lle} _
En cette ville La maiSon de S[ieu]^r petit huiSS[ie]^r _
Size Ruë 8ta8oise Et pour faire Signiffier _
ces p[rése]ntes a fait et Constitué Son proc[ure]ur _
Le porteur & fait Aud[i]^t Ville marie _
Le vingt Sept may mil Sept Cens onze. _